

Évaluation d'un collège doctoral
(ou structure équivalente)

CENTRE DES ÉTUDES DOCTORALES DE
L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE
L'ADOUR

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 02/06/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Yann Vaills, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Président : M. Yann Vaills, Université d'Orléans

Expert(e)s : M. Christian Montes, Université Lumière Lyon 2
Mme Mariele Mancebo-Garcia, Université de Bourgogne
Mme Sophie Ranchy, Université de Lille

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles Bourdier

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN JANVIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation du collège doctoral

Le collège doctoral de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) rassemble deux écoles doctorales (ED) de poids sensiblement équivalent : l'ED 211 - *Sciences Exactes et leurs Applications* (ED SEA) et l'ED 481 - *Sciences Sociales et Humanités*, pour un total de 648 doctorants inscrits en 2019-2020 dont 136 primo-entrants et un potentiel d'encadrement de 177 HDR et 60 chercheurs ou enseignants non HDR ayant eu préalablement la dérogation d'encadrer des thèses délivrée par la commission de la recherche.

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour est l'établissement porteur et n'a pas d'établissement co-accrédité au moment de cette expertise.

L'ensemble des activités de recherche est réparti sur six sites du Sud Aquitain (cinq campus à Pau, Anglet, Bayonne, Tarbes et Mont de Marsan et un centre de recherche INRAE à Saint Pée Sur Nivelles), qui se concentrent thématiquement sur les quatre domaines d'excellence de l'Université : *Énergie et territoires ; Écosystèmes biodiversité et environnement sécurisé ; Frontières, patrimoines et défi des différences et Justice et territoires*.

La recherche et la formation doctorale sont placées au cœur de la politique de l'UPPA. Ce choix a été concrétisé par l'obtention en 2017 d'un I-Site (*Initiative-Science-Innovation-Territoires-Economie*) qu'elle coordonne au nom d'un consortium avec l'INRAE, l'INRIA et le CNRS sur le thème *Energy and Environment Solutions* (E2S UPPA). Ce succès a été complété par l'obtention, avec cinq universités partenaires (une française, une italienne, une espagnole, une portugaise et une roumaine), d'un projet d'Université Européenne. De surcroît l'UPPA a été lauréate en 2020 d'un projet *H2020 Marie Curie COFUND* qui lui permettra de financer 30 doctorants internationaux, en partenariat avec l'Université de Saragosse, Total, Enedis, Terega, Bertin, le pôle de compétitivité Avenia, et la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) régionale.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par domaine

Positionnement institutionnel du collège

Le CED se veut un lieu d'échanges, de partage des bonnes pratiques, de coordination des actions des deux ED.

L'UPPA a été lauréate de l'initiative d'excellence I-site en 2017 (projet E2S UPPA : *Energy and environment solutions ; avec l'INRAE, l'INRIA et le CNRS*) et son projet UNITA, porté par 6 universités a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projet Universités Européennes autour de 3 thématiques : patrimoine culturel, énergies renouvelables et économie circulaire.

La politique de l'UPPA est marquée par une volonté de renforcer le lien recherche-formation. Cela s'est traduit par une hausse de l'effectif global des doctorants (+ 21% sur 5 ans) avec une part importante de doctorants étrangers (52 % des effectifs en 2019/20). Cette hausse s'explique notamment par une augmentation des financements alloués aux doctorants (en 2015-2016, 311 doctorants avaient un financement dédié au doctorat, contre 437 en 2019-2020).

Le CED mène une veille stratégique partagée avec les ED dont l'une d'elles a été lauréate du « prix national des bonnes pratiques ».

Les collectivités locales, la Région Nouvelle Aquitaine, l'ANR-Agence nationale pour la recherche, les communautés d'agglomérations (Pau Béarn Pyrénées, Pays Basque, Tarbes Lourdes Pyrénées, Mont de Marsan) et de Communes (Lacq, Orthez) sont des partenaires qui soutiennent la recherche à l'UPPA par

l'attribution de nombreux financements doctoraux. Ainsi les contrats doctoraux ont nettement augmenté passant de 110 en 2015 à 191 en 2019.

L'établissement a su mettre en place de nombreux partenariats avec le monde socio-économique notamment par l'intermédiaire de l'I-site E2S UPPA, l'Institut Carnot ISIFOR, 24 chaires partenariales, 7 laboratoires communs et un Hub ainsi que par des accords-cadres de coopération (Total, TEREKA, ENEDIS, Chambre d'agriculture, CEA-DAM, BRGM).

Le CED est membre du Réseau National des Collèges Doctoraux (RNCD) depuis sa création (2015). Il est également membre de l'European University Association Council for Doctoral Education (EUA-CDE). Il participe à des formations internationales (Doctoriales du Campus Iberus, International Congress of Teaching Innovation and Research in Higher Education).

Le CED est résolument tourné vers l'internationalisation : il a déposé en mars 2020 un projet Erasmus + (néanmoins non retenu), le projet IDEAL (modernisation de l'enseignement doctoral en Amérique Latine). Des liens privilégiés existent avec les partenaires transfrontaliers : Université de Saragosse, Université du Pays Basque.

Le dynamisme de la politique internationale du CED s'est traduit par une augmentation des cotutelles de thèse depuis 2015, aboutissant à un sixième du total des thèses, dont la moitié avec l'Espagne.

Compétences et activités du collège doctoral

Le CED n'est pas impliqué dans le fonctionnement proprement dit des ED car leurs missions respectives sont bien dissociées. Les compétences du CED sont donc restreintes mais cependant bien définies. Il constitue une « structure d'échange informelle », un lieu de discussion, de partage d'expériences, de mise en commun des bonnes pratiques et de coordination des actions communes. Il est un support de mutualisation des moyens nécessaires à l'organisation des formations communes et d'un certain nombre d'événements : rentrée des doctorants, journée de rentrée des ED, concours MT180 (*Ma thèse en 180 secondes*), opération la thèse de Mon parrain/ma marraine, cérémonie de remise des diplômes de docteurs de l'UPPA, doctoriales transfrontalières. Il est à noter que celles-ci, communes avec les Universités du Pays Basque et de Saragosse, regroupent 80 doctorants (20 doctorants de chaque ED de l'UPPA), et se déroulent en anglais. Le dispositif a été étendu à l'Université de Saragosse en octobre 2019 (*Rencontres doctorales transfrontalières IPPA-UNIZAR*), cofinancé par la Région Nouvelle Aquitaine-Aragon. Elles sont obligatoires pour les doctorants en 2^{ème} année de contrat doctoral.

Le CED n'est pas impliqué dans les procédures de recrutement des doctorants, ni dans celles d'attribution des contrats doctoraux. Par contre c'est en son sein qu'ont été rédigés des documents communs aux deux ED : charte du doctorant, fiche d'inscription en thèse, fiches de comité de suivi de thèse.

Sur les 150 heures de formation que doivent valider les doctorants au cours de la préparation de leur thèse, le CED a en charge les formations transverses, qui sont communes aux deux ED (scientifiques, linguistiques et professionnalisantes, dont les formations à l'éthique et à l'intégrité scientifique, obligatoires). Certaines formations sont obligatoires à tous les doctorants des deux ED (éthique, intégrité scientifique, etc.). Le parcours individuel de chaque doctorant est décidé en concertation avec les ED. Une plateforme a été mise en place en septembre 2016, permettant aux ED de suivre le parcours des doctorants et d'éditer leurs portfolios. Le financement des formations transversales est assuré par le CED grâce à un reversement financier effectué par les deux ED. Le taux de satisfaction des formations est proche de 90 % (avec 100 % de répondants).

Le CED a mis en place une formation à l'encadrement doctoral destiné aux encadrants non HDR. Il veille à la prévention des discriminations et harcèlements en lien avec l'UPPA.

Pour les comités de suivi de thèse, les fiches sont communes aux deux ED, mais les pratiques sont propres à chaque laboratoire. Il est à noter que le directeur de thèse est partiellement présent au sein des comités de suivi, ce qui est contraire à l'arrêté du 25 mai 2016.

Une procédure commune aux deux ED est proposée par le CED concernant les règles de dérogation pour les co-directions ou directions de thèse par des non-HDR. La procédure est bien établie et les conditions clairement posées (engagement de l'encadrant à soutenir son HDR dans les 6 mois qui suivent la soutenance de la thèse).

Le CED devrait jouer un rôle dans la structuration de la continuité master-doctorat au sein de l'école universitaire de recherche (projet SFRI obtenu en juin 2020) *Graduate Schools for Energetic and Environmental Innovation* (GREEN) avec une formation à et par la recherche en lien avec les laboratoires académiques ou de R&D privés.

L'implication du CED dans la poursuite de carrière des Docteurs se limite à l'organisation des formations transverses. Les docteurs sont invités à s'inscrire à l'annuaire des anciens : ils sont alors sollicités lors des événements organisés par le collège pour témoigner de leur expérience.

Les enquêtes sur le devenir des Docteurs sont réalisées par l'Observatoire de l'Etablissement (ODE) pour les deux ED. Les résultats sont diffusés par chaque ED. Le CED vérifie l'accomplissement des modalités de dépôt et d'archivage des thèses.

Le collège doctoral, dont le rôle est donc limité, apparaît comme un outil des deux ED plus que comme une structure englobante générant une plus-value par ses actions propres.

Organisation, fonctionnement et pilotage du collège

Le CED est piloté par les deux directeurs d'ED. Ceci assure une répartition cohérente des prérogatives entre ED et CED, mais ne permet pas de faire du CED une structure d'initiative réelle. La prise en compte de cet inconvénient a entraîné une réflexion autour du pilotage du CED avec le projet de développer de nouvelles actions.

Les deux ED ont obtenu la certification ISO 9001 (en 2015 pour l'ED SEA et en 2019 pour l'ED SHS). Le collège quant à lui s'est développé comme lieu d'échanges entre les ED pour ensuite développer des formations communes.

Les ED partagent les mêmes locaux, ce qui facilite la communication et un personnel administratif a vu ses missions mutualisées.

Sur le plan budgétaire, les ED sont bien dotées, avec des budgets sensiblement équivalents aux environs de 120 k€ annuellement alors que le CED voit son budget tourner autour de 25 k€ auxquels viennent s'ajouter les versements des ED pour le financement des enseignements transversaux pris en charge par le CED.

Il n'y a pas de Conseil du CED. Des réunions régulières sont organisées avec les deux directeurs et les responsables administratifs pour prendre les décisions relatives aux formations, aux événements communs, à l'évolution des procédures communes. Il ne semble pas que des comptes-rendus soient élaborés et diffusés.

Le CED est doté d'une commission pédagogique constituée de la réunion des commissions pédagogiques des deux ED.

Les deux ED ont une secrétaire administrative commune, qui travaille à temps partiel (20 %) pour le CED. Une responsable administrative pour le CED vient d'être recrutée, elle devrait superviser l'ensemble du pôle administratif des ED plus du CED.

La diffusion des informations auprès des doctorants est assurée par chaque ED.

Le suivi des effectifs et la mise en place d'indicateurs sont opérés par l'Observatoire de l'établissement (ODE) au sein de la Direction du Pilotage, de l'Autoévaluation de l'Amélioration Continue (DPACC) créée en 2019. Une plateforme dédiée aux indicateurs relatifs aux doctorants et au potentiel des ED (HDR, taux d'encadrement) a été mise en place par l'ODE avec la collaboration des ED. Elle exploite les données d'Apogée et de Physalis.

Le suivi des actions du CED et des ED, des effectifs, des financements, des encadrements, passe par la plateforme mise en place par l'ODE. Le suivi des doctorants semble limité par les moyens dont dispose le CED (pas de logiciel dédié mais exploitation de logiciels propres qui comportent des limites). Le passage programmé à ADUM devrait faciliter le suivi à l'avenir.

Si le bilan des activités de chaque ED est présenté tous les ans au sein de son conseil et devant la commission recherche, il ne semble pas qu'il en soit de même pour le CED.

Autoévaluation

L'autoévaluation a été menée avec objectivité et lucidité, elle a finalisé la mise en évidence de la nécessité d'organiser différemment le CED en lui donnant une substance et une ambition largement développées dans un projet qui change sa dimension politique.

Projet

Le projet est porté par l'UPPA. Les deux ED sont maintenues et l'ED SEA 211 aura désormais un établissement co-accredité : l'IMT (Institut Mines Telecom) Mines-Alès.

Le Collège des Ecoles Doctorales évoluera de façon significative et changera de nom afin d'acquérir une meilleure visibilité dans l'Université qui a réservé le terme de Collège à ses nouvelles composantes qui regroupent thématiquement les IUT, les Ecoles d'ingénieurs, l'IAE et les ex-UFR. La nouvelle dénomination sera celle de « Centre des études doctorales », conservant ainsi le même acronyme. Ce CED renouvelé portera la politique doctorale de l'Université en lien avec les ED. Sa mission sera, en lien étroit avec les deux ED, d'apporter une valeur ajoutée à la formation doctorale de l'UPPA en assurant la coordination des actions communes, en proposant une offre de formation doctorale focalisée sur des compétences conjuguant internationalisation, interdisciplinarité et inter-sectorialité (Innovative 3 I doctoral programme).

La gouvernance du CED évoluera avec la mise en place d'un Centre de Services partagés (CSP) pour la gestion administrative du CED et des deux ED, permettant aux ED de se recentrer sur leurs missions propres.

L'augmentation du nombre de doctorants liée au déploiement de l'I-site va permettre aux deux ED de jouer un rôle central dans les deux Projets GREEN et EDENE (H2020). La Graduate School Green va proposer des graduate programs en 5 ans (master + doctorat). Le CED jouera un rôle de coordination de ces projets avec les ED, au service de la politique doctorale de l'établissement.

Outre les missions déjà existantes (formations, internationalisation du doctorat, animation scientifique, suivi du potentiel d'encadrement, élaboration de procédures communes), ce nouveau CED aura les nouvelles missions suivantes :

- définition de la politique doctorale, qui est au cœur du projet d'établissement,
- force de proposition pour les instances de l'université : fonction de conseil d'orientation stratégique,
- création d'une identité partagée,
- gestion des appels à projet communs aux deux ED,
- déploiement des actions proposées dans le cadre du label HRS4R,
- rédaction de rapports annuels ou biennaux d'analyse et de conjoncture.

Le pilotage sera conçu tout à fait différemment. Un directeur indépendant des Ecoles Doctorales sera nommé par le Président de l'UPPA après avis des 2 conseils d'ED et du Conseil académique de l'université. Il assurera la liaison avec les directeurs d'ED, animera le bureau du CED. Il sera membre du bureau de chaque ED et membre invité du conseil de chaque ED. Pour mener ses actions, le directeur du CED s'appuiera sur le bureau du CED (comprenant les directeurs des ED et la responsable administrative et financière du CED, poste créé en septembre 2020) et la commission pédagogique du CED (regroupement des 2 commissions pédagogiques des ED pour les formations transverses). La mise en place de ce nouveau pilotage sera assurée par l'ancien président de l'UPPA, avant un passage de relais d'ici un an.

Les ressources humaines des deux ED (trois titulaires, un vacataire, une cheffe de projet COFUND-EDENE) seront rassemblées au sein d'un CSP positionné au niveau du CED. Les personnels partageront leur temps de travail entre le CED et les ED.

Appréciation globale

Le CED est, pour le contrat en cours et qui s'achève, une structure légère, et de fait un simple outil technique pour les deux écoles doctorales. Il dispose, grâce aux laboratoires, d'une insertion très forte dans les réseaux économiques et politiques locaux, et est parvenu à acquérir une petite visibilité par la structuration de collaborations avec les universités transfrontalières. Il a trouvé une place discrète dans le dispositif robuste et dynamique mis en place par l'UPPA, les écoles doctorales et les laboratoires. Il a certainement permis un fonctionnement souple de l'institution et la mise en œuvre sans heurt d'une politique globale fermement axée sur la recherche. L'établissement a conscience que la consolidation de sa politique centrée sur la recherche nécessite maintenant de changer d'échelle de fonctionnement et de donner une structuration de la formation doctorale s'appuyant sur un Collège Doctoral prenant en charge des missions plus fortes.

Ainsi une forte mise en cohérence de la gestion et du pilotage sera assurée avec du personnel supplémentaire, structurée grâce à l'obtention de projets comme EDENE et au réseau universitaire européen (UNITA), qui fournit moyens et personnel. Il s'ensuit la question de leur pérennisation une fois ces projets terminés (ce qui aura lieu après le prochain quinquennal certainement).

Globalement, vu la petite taille et la modestie des moyens, les actions sont plutôt impressionnantes.

Points forts

- Ambition très forte du futur CED, qui s'appuiera sur l'imbrication très forte entre la politique de l'UPPA et les missions du collège.
- Intéressants parcours de recherche et imbrication M et D.
- Insertion très forte dans le tissu économique et social local, renforcée par le label I-Site.
- Réussite de l'intégration des différents sites au niveau doctoral.
- Augmentation des financements et des effectifs de doctorants.

Points faibles

- Difficile lisibilité de la structure (surtout vis-à-vis des doctorants).
- Soutien en personnel administratif un peu juste.
- Dynamique qui repose largement sur des projets à durée potentiellement ou institutionnellement limitée (I-Site, COFUND, EUR, universités européennes).

Recommandations

À l'attention du collège doctoral

Le collège doctoral devrait adapter les règles sur les comités de suivi afin de s'assurer qu'un directeur de thèse ne participe plus du tout aux comités de suivi de ses doctorants.

Il faudrait encore améliorer le suivi des parcours professionnel, repenser les moyens en personnel pour accompagner l'évolution du CED et ses ambitions, mettre en place un dispositif (ADUM) pour améliorer le suivi et soulager les tâches administratives (une fois le logiciel bien maîtrisé), travailler sur la lisibilité de la structure et la communication, notamment vis-à-vis des doctorants.

À l'attention de l'établissement

L'UPPA, en se spécialisant pour pouvoir se maintenir avec succès, est marquée par les sciences dures et de l'ingénieur. On le voit dans l'augmentation du nombre de doctorants en SEA alors qu'il stagne pour les SSH. Les différents projets obtenus permettent l'insertion des SHS mais moins des humanités (sauf langues partiellement).

La nouvelle université européenne (UNITA) devrait rééquilibrer cette situation, mais ne pourra vraisemblablement le faire que partiellement. C'est donc un point de vigilance, qui semble pris en compte par le chargé de mission CED.

L'établissement devrait veiller à attribuer suffisamment de moyens – surtout en personnel – pour accompagner l'ambition affichée.

Le passage du fonctionnement surtout par ED à celui du CED nécessitera une personnalité forte à sa tête une fois la mise en place par l'ancien président achevée.

Observations de l'établissement

Affaire suivie par :
Mohamed AMARA
Chargé de mission pour la mise en place
Centre des Etudes Doctorales
mohamed.amara@univ-pau.fr

Pau, le 26 mars 2021

Le Président de l'Université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département
d'évaluation des formations
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet : Observations relatives au rapport d'évaluation du Centre des Etudes Doctorales

Monsieur le Directeur,

Nous souhaitons remercier les experts du comité d'évaluation du Centre des Etudes Doctorales (CED) pour le travail effectué et pour leurs remarques constructives. Nous avons pris bonne note de leurs observations et recommandations et n'avons aucun commentaire à transmettre en retour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent BORDES



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

